Bureau d'accréditation
des pêcheurs et des
aides-pêcheurs
du Québec

Rapport annuel 2003

Grande-Rivière
Décembre 2003

Photo : Maxime Saint-Amour

Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec

ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 748-3004 0384

Le 5 décembre 2003

Madame Françoise Gauthier
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 12e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Madame la Ministre,

Le conseil d'administration du Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec (BAPAP) est heureux de vous présenter le rapport de ses activités de la dernière année.

Cette synthèse des activités réalisées et le rapport de la situation financière du BAPAP couvrent la période du 1er avril 2002 au 31 mars 2003.

Les membres du conseil d'administration espèrent que le contenu de ce rapport répondra aux exigences légales ainsi qu'à vos attentes et vous assurent de leur disponibilité pour le compléter au besoin.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président du BAPAP,

Jean-Claude Blanchette

JCB/jl

167, La Grande Allée Est, case postale 220, Grande-Rivière (Québec) G0C 1V0
Tél. : (418) 385-4000 / 1 888 385-4004 · Courriel : bapap@globetrotter.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

1. Le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec 3

   1.1 La loi constituante 3
   1.2 Le conseil d'administration du Bureau 3
   1.3 Les Bureaux administratifs 6

2. Les activités du BAPAP 7

   2.1 L'application de la réglementation 7
   2.2 L'enregistrement et l'émission des certificats 8
   2.3 La formation professionnelle 11
   2.4 L'information des pêcheurs et des aides-pêcheurs 13
   2.5 La représentation 14

3. Les résultats financiers 15

ANNEXE 27

INTRODUCTION

La loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec définit ainsi la mission du BAPAP :

«[...] d'élaborer et de mettre en oeuvre un régime de reconnaissance de la compétence professionnelle des pêcheurs et des aides-pêcheurs en eaux à marée, sauf en ce qui concerne la pêche aux espèces anadromes et catadromes.

À ce titre :

1. Il délivre des certificats attestant l'aptitude des demandeurs à exercer le métier de pêcheur ou d'aide-pêcheur selon les exigences de la pêche commerciale.

2. Il donne son avis au ministre sur toute question relative à la compétence professionnelle des pêcheurs et des aides-pêcheurs ».

Dès leur nomination en décembre 1999, les membres du conseil d'administration ont consacré principalement leurs énergies à préparer la réglementation et les mesures administratives appropriées à la mise en œuvre d'un régime de reconnaissance de la compétence professionnelle des pêcheurs et des aides-pêcheurs, tout en précisant les exigences de formation professionnelle requises pour les nouveaux arrivants dans la profession.

La période couverte par le présent rapport des activités du Bureau a permis aux membres du conseil d'administration et au personnel de mettre en application les dispositions réglementaires relatives à la professionnalisation en reconnaissant le statut des pêcheurs et des aides-pêcheurs, en contribuant à leur offrir la formation complémentaire nécessaire au maintien de leur statut professionnel et en clarifiant les conditions et les chemins d'accès pour les nouveaux arrivants.

Les membres du conseil d'administration et le personnel du BAPAP sont heureux de vous présenter le rapport de leurs principales activités pour la dernière année terminée le 31 mars 2003 et sont ouverts à toutes suggestions ou tous commentaires qui contribueraient à l'avancement et à la reconnaissance professionnelle des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec.

1. LE BUREAU D'ACCRÉDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES-PÊCHEURS DU QUÉBEC (BAPAP)

1.1 LA LOI CONSTITUANTE

La loi n° 48 (1999, chapitre 32) identifiée «Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec» a été sanctionnée le 19 juin 1999 à la suite de son adoption par l'Assemblée nationale du Québec. Cette loi a institué le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec en personne morale, a précisé sa mission et ses pouvoirs et a défini la composition et le fonctionnement du conseil d'administration du Bureau.

1.2 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BUREAU

Les membres du conseil d'administration du Bureau sont nommés par le gouvernement. Un membre est choisi parmi les régisseurs de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec et les autres membres sont nommés après consultation des associations représentatives des groupes suivants, sur l'ensemble du territoire, et sont répartis ainsi :

- trois pêcheurs semi-hauturiers;
- trois pêcheurs côtiers;
- un aide-pêcheur semi-hauturier et un aide-pêcheur côtier.

Le gouvernement a désigné, comme la loi le prévoit, un membre supplémentaire, n'ayant pas le droit de vote, choisi parmi les personnes intéressées au secteur de la capture.

Au cours de la dernière année, les personnes suivantes ont agi à titre d'administrateurs du Bureau :

Personnes renommées par le décret 162-2003 du 19 février 2003 pour un mandat de trois ans.

M. Jean-Claude Blanchette, président
Régisseur et vice-président de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

M. O'neil Cloutier, vice-président
Pêcheur côtier de Percé (Gaspésie), désigné vice-président par les membres du conseil d'administration du Bureau.

M. Gilles Albert, pêcheur semi-hauturier
Newport, Gaspésie.

M. Georges Bourque, pêcheur semi-hauturier
L'Étang-du-Nord, Îles-de-la-Madeleine.

Personnes nommées par le même décret pour un mandat de deux ans :

M. Réjean Guillemette, pêcheur côtier
La Romaine, Côte-Nord.

M. Réginald Cassivi, aide-pêcheur semi-hauturier
L'Anse-au-Griffon, Gaspésie.

M. Télesphore Boudreau, pêcheur semi-hauturier
Représentant les pêcheurs indépendants au Réseau pêches et aquaculture du Québec
Sept-Îles, Côte-Nord.

Personnes dont le mandat s'est continué, n'ayant pas été remplacées :

M. Mario Deraspe, pêcheur côtier
Cap-aux-Meules, Îles-de-la-Madeleine.

M. Wilfrid Leblanc, aide-pêcheur semi-hauturier
Grande-Rivière, Gaspésie
A démissionné en juin 2002.

Le conseil d'administration du Bureau a tenu trois rencontres au cours de la dernière année d'activités. À cause du délai dans le remplacement des membres démissionnaires du conseil d'administration, le Bureau n'a pu tenir sa rencontre habituelle de l'automne 2002, ayant choisi d'attendre la nomination des nouveaux administrateurs.

Le conseil d'administration, en plus d'administrer les affaires courantes du Bureau, a consacré des efforts à l'application de la réglementation effective depuis le 13 septembre 2001. La reconnaissance du statut des pêcheurs et des aides-pêcheurs, l'émission des certificats, la clarification des conditions d'accès pour les nouveaux arrivants et l'accessibilité à la formation pour répondre aux exigences du règlement ont accaparé les disponibilités des membres du conseil d'administration dont la contribution est bénévole, mais ils se voient rembourser leurs frais de déplacement.

1.3 LES BUREAUX ADMINISTRATIFS

Le siège social et les bureaux administratifs du BAPAP sont situés à Grande-Rivière, en Gaspésie, dans des locaux loués au Centre spécialisé des pêches, campus du Cégep de la Gaspésie et des Îles. Deux personnes assurent, à temps complet, les tâches nécessaires au fonctionnement du Bureau.

Monsieur Simon-Pierre Dubé occupe la fonction de technicien en administration et madame Jenny Lapierre occupe la fonction d'agente de bureau.

Au cours de la période annuelle intensive d'enregistrement et d'émission des certificats aux pêcheurs et aux aides-pêcheurs, le Bureau doit recourir aux services d'employés occasionnels. Au cours de 2002-2003, trois personnes supplémentaires, pour une période totale de 49 semaines, ont collaboré à la mise à jour des dossiers, à l'enregistrement et à l'émission des certificats avant le début de la saison de pêche pour ceux dont le dossier était complet.

2. LES ACTIVITÉS DU BAPAP

Ce chapitre présente les principales activités réalisées par le BAPAP au cours de la dernière année.

2.1 L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION

Un des défits du conseil d'administration du BAPAP est d'appliquer le règlement sur la *Reconnaissance de la compétence professionnelle des pêcheurs et des aides-pêcheurs*, en vigueur depuis le 13 septembre 2001, dans un secteur d'activités à juridictions partagées, sans mettre en place une structure lourde et coûteuse, complémentaire à celle existante. Pour ce faire, le bureau a privilégié des formulaires et des procédures d'enregistrement simplifiés, des incitatifs à la formation et la collaboration avec les intervenants du secteur.

L'échange d'informations avec Pêches et Océans Canada, autorisé par les pêcheurs et par les aides-pêcheurs, permet la mise à jour des dossiers; la confirmation des statuts des pêcheurs et des aides-pêcheurs qui suivent les cours de formation planifiés par le Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes (CSMOPM) et ceux qui s'inscrivent aux divers programmes d'aide du MAPAQ contribuent à l'application de la réglementation.

Au cours de la dernière année, le Bureau a dû porter une attention particulière à l'étude des cas spéciaux, surtout lors de l'attribution des statuts et l'application des exemptions prévues au règlement.

Le conseil d'administration du Bureau a précisé les conditions suivantes pour soumettre une demande d'exemption :

Le pêcheur ou l'aide-pêcheur doit :

- Adresser une demande écrite au BAPAP;
- Être âgé de 50 ans ou plus;
- Avoir au moins 10 ans d'expérience comme pêcheur ou aide-pêcheur;
- Être incapable de rencontrer les préalables exigés à l'accès à la formation.

Depuis la publication du règlement, le Bureau a reçu 217 demandes d'exemption : 178 ont été acceptées et répondaient aux conditions exigées; 20 ont été refusées et 18 sont encore à l'étude à la fin de l'exercice.

2.2 L'ENREGISTREMENT ET L'ÉMISSION DES CERTIFICATS

Les graphiques qui suivent présentent la situation comparative, au cours des trois dernières années d'activités du Bureau, des enregistrements et de l'émission des certificats selon les statuts des travailleurs du secteur de la capture et selon les régions maritimes.

ENREGISTREMENT DE PÊCHE COMMERCIALE

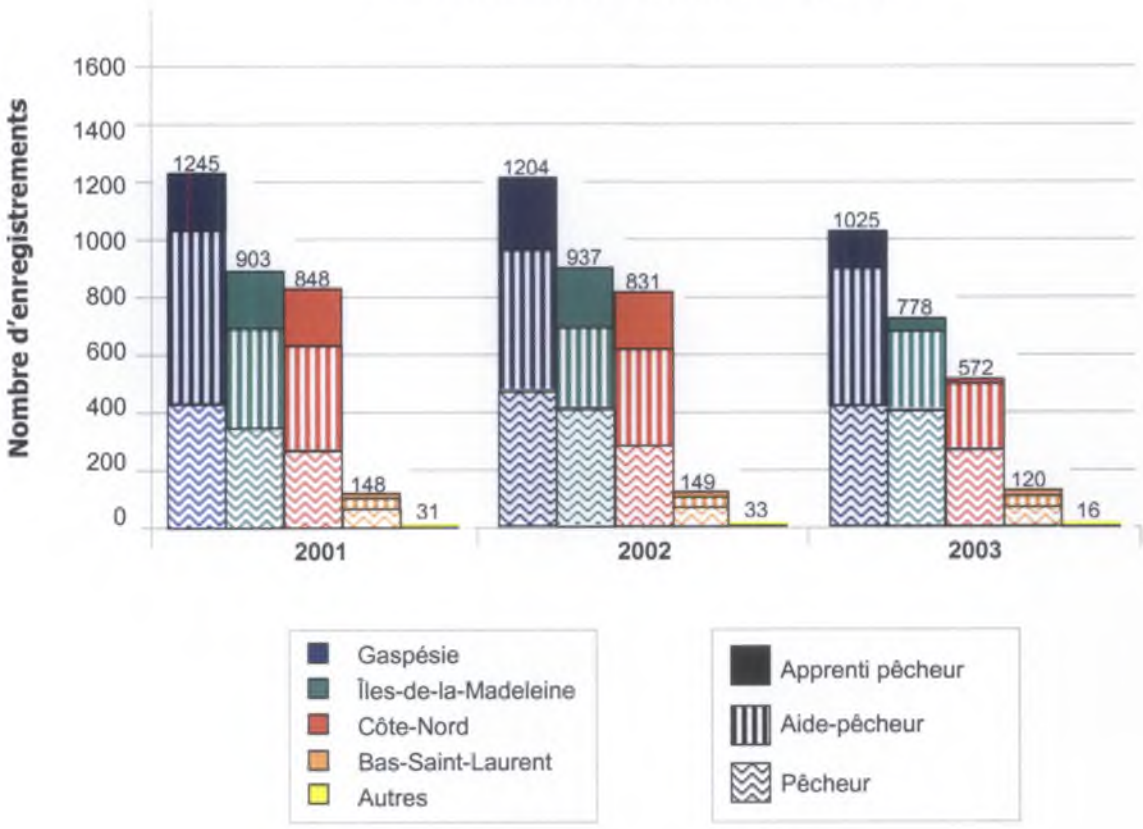

CATÉGORIES DE CERTIFICATS

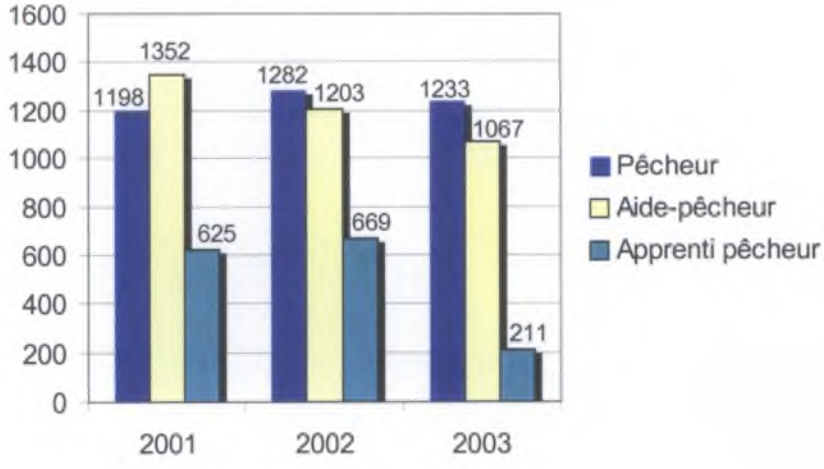

Tableau 1 : Enregistrements de la saison 2003

Régions	Pêcheurs titulaires de permis	Pêcheurs	Aides-pêcheurs	Apprentis pêcheurs	Dossiers incomplets	Total
Bas-Saint-Laurent	45	10	51	14	41	161
Gaspésie	343	134	445	103	248	1 273
Îles-de-la-Madeleine	317	84	323	54	245	1 023
Côte-Nord	276	15	241	40	240	812
Autres	7	2	7	0	11	27
Total :	**988**	**245**	**1 067**	**211**	**785**	**3 296**

Données au 13 juin 2003

Les certificats sont émis par le Bureau si le dossier du candidat est complet et s'il rencontre les exigences prévues au règlement.

Le BAPAP a multiplié ses représentations pour que l'émission d'un certificat par le BAPAP soit reconnu par le ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO) comme condition à l'émission par ce dernier d'un permis annuel de pêche commerciale. Une poursuite judiciaire de la part de pêcheurs de Terre-Neuve impliquant le MPO concernant les conditions et les pouvoirs relatifs à l'émission des permis de pêche a justifié le MPO de retarder la modification de sa réglementation pour permettre des ententes avec les organismes provinciaux reconnus, comme le ministre fédéral s'était engagé à la faire avant l'adoption de la législation provinciale sur la professionnalisation dans les pêches.

2.3 LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Un des éléments fondamentaux de l'avancement du dossier de la professionnalisation des métiers de la capture dans l'industrie de la pêche commerciale est la formation; elle permet aux travailleurs reconnus du secteur d'améliorer leurs compétences et d'assurer une formation pertinente aux nouveaux arrivants.

Depuis l'adoption par le gouvernement du Québec du règlement sur la Reconnaissance de la compétence professionnelle des pêcheurs et des aides-pêcheurs, le Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes, dans le cadre d'un budget affecté à cette fin par Emploi-Québec, a permis d'offrir les cours prévus au règlement à plusieurs travailleurs de la pêche commerciale dans les régions maritimes. Les tableaux suivants illustrent les cours offerts en régions, le nombre de personnes formées et ce qui reste à faire pour atteindre l'objectif visé selon le règlement en vigueur.

Tableau 2 :

Nom du cours	Nbre d'heures par cours	Nbre de personnes visées	Nbre de personnes formées total	% objectif atteint	Nbre de personnes à former 2003-2004	Évaluation du nombre de groupes à former
Secourisme avancé en mer	16	2 830	912	32,2 %	1 918	128
Fonctions d'urgence en mer	20	2 830	1 737	61,4 %	1 093	73
Organisation et travail de groupe	15	2 830	629	22,2 %	2 201	147
Pêche responsable	30	2 830	964	34,1 %	1 866	124
Conservation et manutention du poisson à bord	20	1 447	693	47,9 %	754	50
Techniques de pêche	40	1 447	976	67,4 %	471	31
Règles de route	30	1 447	1 182	81,7 %	265	18
Radiotéléphonie	15	1 447	1 277	88,3 %	170	11

Tableau 3 :

Commissions scolaires	Villes et villages correspondants
Commission scolaire de l'Estuaire	Baie-Comeau, Les Escoumins, Baie-Trinité
Commission scolaire du Fer	Sept-Îles, Port-Cartier
Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord	Sheldrake, Rivière-au-Tonnerre, Longue-Pointe-de-Mingan, Havre-St-Pierre, Aguanish, Natashquan
Commission scolaire du Littoral	Elmer Sound, Lourdes-de-Blanc-Sablon, Brador Bay, Chevery, Harrington Harbour, La Romaine, La Tabatière, Middle Bay, Baie des Moutons, Rivière-St-Paul, St-Augustin, Tête-à-la-Baleine, Vieux Fort
Commission scolaire Monts et Marées	Matane
Commission scolaire des Chic-Chocs	Sainte-Anne-des-Monts, Rivière-au-Renard
Commission scolaire René-Lévesque	Paspébiac
Commission scolaire Eastern Shores	Douglastown, Hopetown, Grosse-Île, Île-d'Entrée
Commission scolaire des Îles	Cap-aux-Meules, Havre-aux-Maisons, Grande-Entrée, Havre-Aubert
Centre spécialisé des pêches	Grande-Rivière - Gascons

2.4 L'INFORMATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES-PÊCHEURS

L'information des pêcheurs et des aides-pêcheurs sur le dossier de la professionnalisation est une préoccupation importante et constante pour le conseil d'administration du Bureau. Jusqu'à maintenant, compte tenu des moyens financiers à sa disposition et des délais dans les ententes qui attribueraient les pouvoirs requis au BAPAP pour appliquer équitablement la réglementation à tous les pêcheurs et à tous les aides-pêcheurs visés, la communication écrite a été privilégiée, directement avec chacun des travailleurs composant notre banque de données.

De plus, par les membres du conseil d'administration qui sont également membres et administrateurs de plusieurs organisations et de plusieurs structures professionnelles du secteur, l'information et la documentation accessibles sont transmises aux pêcheurs et aux aides-pêcheurs concernés.

Un nombre important de travailleurs s'adresse à la permanence du BAPAP, en personne ou en utilisant la ligne téléphonique sans frais, pour obtenir des informations diverses, pour compléter leur dossier ou pour fournir leurs commentaires et leurs réactions qui sont prises en considération par le Bureau.

Enfin, au cours de la dernière année, le président du BAPAP a répondu à l'invitation d'un groupe de pêcheurs et d'aides-pêcheurs de la Basse-Côte-Nord, les 3 et 4 février 2003, pour leur fournir l'information sur le cheminement du dossier de la professionnalisation et pour répondre à leurs préoccupations.

2.5 LA REPRÉSENTATION

Le BAPAP a assuré la représentation des pêcheurs et des aides-pêcheurs dans le dossier de la professionnalisation à plusieurs occasions, au cours de la dernière année.

Le président était présent à la remise des prix du Mérite national des pêches et de l'aquaculture à Québec, le 10 décembre 2002. Il a également participé à l'assemblée annuelle du Conseil canadien des pêcheurs professionnels tenue à Gatineau, les 31 janvier et 1er février 2003.

M. Mario Deraspe, administrateur, et M. Simon-Pierre Dubé, employé du BAPAP, ont participé à la conférence nationale sur la professionnalisation, réalisée par le Conseil canadien des pêcheurs professionnels à Terre-Neuve, les 21 et 22 novembre 2002.

Dans le cadre d'activités organisées par le ministère des Pêches et des Océans, deux représentants du BAPAP ont participé, à Québec, le 12 novembre 2002, à une rencontre de divers intervenants visant à faire le point sur le dossier de la professionnalisation au Québec. Le Bureau a également participé à la rencontre publique de consultation organisée par le MPO à Gaspé, le 8 juillet 2002, portant sur l'émission des permis de pêche pour la capture des mollusques. Une rencontre fut également tenue avec les chefs des agents de protection du MPO le 26 février 2003, à Rimouski, pour les informer du cheminement du dossier de la professionnalisation au Québec et du rôle du BAPAP.

3. LES RÉSULTATS FINANCIERS

Vous trouverez ci-après les états financiers vérifiés de l'exercice terminé le 31 mars 2003 et approuvés par le conseil d'administration du BAPAP.

BUREAU D'ACCRÉDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES-PÊCHEURS DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE

31 MARS 2003

TABLE DES MATIÈRES

	Page
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR	1
ÉTATS FINANCIERS	
Revenus et dépenses	3
Excédent	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides - pêcheurs du Québec au 31 mars 2003, l'état des revenus et dépenses, l'état de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Bureau. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Le Bureau obtient la majeure partie de ses produits sous forme de cotisations provenant des pêcheurs et des aides - pêcheurs du Québec et pour lesquelles il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, ma vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et je n'ai pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux revenus de cotisations, à l'actif à court terme et à l'excédent.

750, boulevard Charest Est, 3e étage Québec (Québec) G1K 9J6 — Téléphone : (418) 691-5900 — Télécopieur : (418) 646-1307

À mon avis, à l'exception de l'effet des redressements que j'aurais pu juger nécessaires si j'avais été en mesure de vérifier l'intégralité des cotisations mentionnées au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,

Doris Paradis

Doris Paradis, CA

Québec, le 13 juin 2003

BUREAU D'ACCRÉDITATION DES PÊCHEURS
ET DES AIDES – PÊCHEURS DU QUÉBEC
REVENUS ET DÉPENSES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	2003	2002 (note 3)
REVENUS		
Cotisations	183 650 $	188 050 $
Subventions du gouvernement du Québec	10 578	14 852
Amortissement des apports reportés	1 269	1 792
Autres	28 279	2 259
	223 776	206 953
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	91 273	-
Entente de services - salaires et charges sociales	41 290	129 737
Entente de service - administration	10 330	17 149
Fournitures de bureau	12 912	15 038
Télécommunications	1 839	1 255
Publication et traduction de règlements	-	518
Déplacements et représentation	15 456	23 350
Entretien et réparations	1 720	7 872
Honoraires professionnels	1 670	3 762
Assurance	955	79
Divers	4 180	80
Frais bancaires	308	360
Amortissement des immobilisations	3 274	2 347
	185 207	201 547
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	38 569 $	5 406 $

BUREAU D'ACCRÉDITATION DES PÊCHEURS
ET DES AIDES – PÊCHEURS DU QUÉBEC
EXCÉDENT
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	2003	2002
DÉFICIT AU DÉBUT		
Solde déjà établi	(10 068)	(14 604)
Redressement (note 3)	870	-
Solde redressé	(9 198)	(14 604)
Excédent des revenus sur les dépenses	38 569	5 406
EXCÉDENT (DÉFICIT) À LA FIN	29 371 $	(9 198) $

BUREAU D'ACCRÉDITATION DES PÊCHEURS
ET DES AIDES – PÊCHEURS DU QUÉBEC
BILAN
AU 31 MARS 2003

	2003	2002 (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	180 871 $	146 856 $
Débiteurs (note 4)	10 782	24 279
Frais payés d'avance	936	870
	192 589	172 005
Immobilisations (note 5)	7 833	5 719
	200 422 $	177 724 $
PASSIF		
À court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	26 738	27 405
Revenus reportés (note 6)	141 159	155 094
	167 897	182 499
Apports reportés afférents aux immobilisations	3 154	4 423
	171 051	186 922
EXCÉDENT (DÉFICIT)	29 371	(9 198)
	200 422 $	177 724 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

, président

, vice-président

BUREAU D'ACCRÉDITATION DES PÊCHEURS
ET DES AIDES – PÊCHEURS DU QUÉBEC
FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	2003	2002
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	38 569 $	5 406 $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	3 274	2 347
Amortissement des apports reportés	(1 269)	(1 792)
	40 574	5 961
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Variation des débiteurs	13 497	(18 683)
Augmentation des frais payés d'avance	(66)	(870)
Diminution des comptes fournisseurs et frais courus	(667)	(35 407)
Variation des revenus reportés	(13 935)	8 660
	(1 171)	(46 300)
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'exploitation	39 403	(40 339)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations	(5 388)	-
Augmentation (diminution) de l'encaisse	34 015	(40 339)
Encaisse au début	146 856	187 195
Encaisse à la fin	180 871 $	146 856 $

BUREAU D'ACCRÉDITATION DES PÊCHEURS
ET DES AIDES – PÊCHEURS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2003

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec est une personne morale mandataire de l'État. Elle a été constituée en vertu de la Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec (L.R.Q. chapitre B-7.1). Le Bureau a pour mission d'élaborer et mettre en œuvre un régime de reconnaissance de la compétence professionnelle des pêcheurs et aides-pêcheurs en eaux à marée, sauf en ce qui concerne la pêche aux espèces anadromes et catadromes. En vertu de la Loi sur les impôts du Québec et de la *Loi de l'impôts sur les revenus* du Canada, le Bureau n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Bureau ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'origine et elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants :

Ameublement et matériel de bureau	20 %
Matériel informatique	30 %

3. MODIFICATION COMPTABLE

À compter du présent exercice, le Bureau comptabilise sa dépense d'assurances en fonction de la période de couverture. Auparavant, la dépense était comptabilisée au moment du déboursé. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2002 ont été redressés pour tenir compte de cette modification.

L'application rétroactive de cette modification a eu pour effet d'augmenter les postes suivants aux états financiers :

	2002
Frais payés d'avance	870
Excédent des revenus sur les dépenses	870
Excédent	870

4. DÉBITEURS

	2003	2002
Taxes fédérales et provinciales	3 721 $	23 629 $
Autres	7 061	650
	10 782 $	24 279 $

5. IMMOBILISATIONS

			2003	2002
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Ameublement et matériel de bureau	1 603 $	1 138 $	465 $	581 $
Matériel informatique	30 092	22 724	7 368	5 138
	31 695 $	23 862 $	7 833 $	5 719 $

6. REVENUS REPORTÉS

	2003	2002
Enregistrement des pêcheurs et aides-pêcheurs[(a)]	141 159 $	147 059 $
Subvention du gouvernement du Québec	-	8 035
	141 159 $	155 094 $

(a) Les revenus reportés représentent les montants d'enregistrement des pêcheurs et aides-pêcheurs reçus pour l'exercice 2003-2004 et sont destinés à couvrir les charges de fonctionnement du prochain exercice.

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et mesurées à la valeur d'échange, le Bureau est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Bureau n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant leur échéance.

ANNEXE

Trouver nos repères

Analyse de la situation de l'industrie de la pêche au Canada

Rapport sommaire

Conseil canadien des pêcheurs professionnels

Le Conseil canadien des pêcheurs professionnels

Le Conseil canadien des pêcheurs professionnels est un conseil sectoriel national chargé de représenter les pêcheurs indépendants dans leurs rapports avec le gouvernement fédéral en ce qui a trait aux questions nationales d'intérêt commun. Le Conseil concentre ses efforts sur les questions qui intéressent l'ensemble des pêcheurs au Canada : les politiques de gestion des pêches, la réglementation en matière d'impôts et d'assurance-emploi, les programmes de santé et de sécurité ainsi que la formation et l'accréditation des pêcheurs.

Le Conseil s'est donné pour tâche de renforcer l'industrie de la pêche et de faire en sorte que l'importance sociale et économique de la pêche soit mieux reconnue sur la place publique. Le Conseil est régi par un conseil d'administration et un comité exécutif, tous deux formés de représentants d'organisations de pêcheurs de partout au Canada. Le Conseil a ses bureaux et une petite équipe à Ottawa et travaille en étroite collaboration avec les bureaux ou conseils dirigés par l'industrie qui sont les maîtres d'œuvre de l'élaboration des systèmes de formation et d'accréditation professionnelle dans leur région respective.

Remerciements

La réalisation de la présente étude a été rendue possible grâce à la généreuse contribution de Développement des ressources humaines Canada et du Conseil canadien des pêcheurs professionnels. Le Conseil souhaite remercier les membres du Comité directeur de l'étude sectorielle de leur participation à l'élaboration du rapport. Leur perspicacité, leur expérience et leur connaissance de l'industrie de la pêche au Canada ont été des guides d'une valeur inestimable pour le Conseil et les chercheurs responsables de l'étude.

Voici la liste des membres du Comité directeur :

Mike Belliveau
Union des pêcheurs des Maritimes (UPM)

Daniel Bernier
Conseil canadien des pêcheurs professionnels

Yvan Breton
Professeur à l'Université Laval

Parzival Copes
Professeur émérite au Simon Fraser University

Larry Dupuis
Développement des ressources humaines Canada
Division des études sectorielles et partenariats

Christine Hunt
Native Brotherhood of British Columbia (NBBC)

Jim Jones
Directeur général, Région du golfe, MPO

Léonard Leblanc
Gulf Nova Scotia Fleet Planning Board (GNSFPB)

Earle McCurdy
Fish Food & Allied Workers (FFAW-CAW)

Rory McLellan
Prince Edward Island Fishermen's Association (PEIFA)

François Poulin
Alliance des pêcheurs professionnels du Québec (APPQ)

Jean Saint-Cyr
Fédération régionale acadienne des pêcheurs professionnels (FRAPP)

John Sutcliffe
United Fishermen & Allied Workers (UFAWU-CAW)

Les membres du Conseil canadien des pêcheurs professionnels sont :

L'Alliance des pêcheurs professionnels du Québec (APPQ), l'Association des pêcheurs professionnels membres d'équipage (APPME), la Area G Trollers Association of BC, la Bay of Fundy Inshore Fishermen's Association (BFIFA), la Fédération régionale acadienne des pêcheurs professionnels (FRAPP), la Fédération des pêcheurs semi-hauturiers du Québec (FPSQ), la Fish Food and Allied Workers Union (FFAW-CAW), le Gulf Nova Scotia Fleet Planning Board (GNSFPB), la Lake Manitoba Commercial Fishermen's Association (LMCFA), l'Union des pêcheurs des Maritimes (UPM), la Native Brotherhood of British Columbia (NBBC), la PEI Fishermen's Association (PEIFA) et la United Fishermen and Allied Workers Union (UFAWU-CAW).

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 2

La population active de l'industrie de la pêche 3
- Nombre de pêcheurs 3
- Profil d'âge 4
- Diversité de la population active 4
- Plus haut niveau de scolarité atteint 5
- Tendances de l'emploi et revenus 5
- Population active de l'industrie aquacole 6

L'économie de la pêche 7
- Rendement économique 7
- Survol des flottilles de pêche 8
- Taille des bateaux 8
- Profil des pêches par région 8
- Propriétaire-exploitant et séparation de la flottille 9
- Rationalisation des flottilles 10
- Valeur des permis 10
- Communautés côtières 11

Le régime de gestion des pêches 13
- Une politique de gestion des pêches en mutation 13
  - Le virage vers une gestion des pêches fondée sur des QI .. 13
  - L'effondrement des stocks de poisson de fond et de saumon . 13
  - L'essor des pêches autochtones 13
  - La cogestion et l'augmentation des frais assumés par l'industrie 13
- Faits marquants dans d'autres pays pratiquant la pêche 13
  - Islande et Nouvelle-Zélande 14
  - Alaska, États-Unis 14
  - Îles Shetland, Royaume-Uni 14
- La polémique entourant la gestion par quotas 14
- La professionnalisation 15

Le système de formation 16

Les organisations de l'industrie 17

Conclusions 19
- La situation vue dans son ensemble 19
- Un défi à relever 19
- Un plan d'action 20
  - Raffermir les politiques du propriétaire-exploitant et de la séparation de la flottille 20
  - Recherche et planification stratégique 20
  - Étude d'autres modèles pour réussir le transfert intergénérationnel 20
  - Poursuite du travail sur la professionnalisation 20
- Changer de cap 21

INTRODUCTION

Pendant des générations, les jeunes des communautés côtières ont grandi dans l'entourage de l'entreprise de pêche familiale, ils ont appris le métier de leurs parents pour finalement prendre en charge leurs permis, bateaux et engins de pêche. Par surcroît, la pêche a souvent attiré des étrangers qui, à force de dur labeur et avec l'appui de leurs voisins, ont acquis les connaissances et les compétences nécessaires pour se tailler une place dans l'industrie.

Au cours de la dernière décennie, toutefois, le contexte de l'industrie de la pêche a radicalement changé. Certaines pêches commerciales d'importance se sont effondrées pendant que d'autres gagnaient du terrain. Les pêches autochtones sont en essor sur les deux côtes, d'où la nécessité d'apporter certains ajustements aux pêches commerciales établies. Le gouvernement n'a pas cessé de remanier le régime de gestion des pêches, imposant toujours plus de responsabilités et de coûts à l'industrie tout en investissant massivement dans la réduction de la taille des flottilles. Aujourd'hui, les possibilités de faire son chemin dans l'industrie sont plus rares et il coûte beaucoup plus cher de s'établir.

L'industrie continuera-t-elle d'attirer suffisamment de jeunes gens compétents et ambitieux pour assurer, dans une génération d'ici, la viabilité de la pêche telle que la pratiquent les pêcheurs-propriétaires ou verra-t-on les grosses sociétés rafler tout ce qu'il y a de permis et de quotas parce qu'elles seules en auront les moyens? Les communautés côtières parviendront-elles à préserver leur vitalité culturelle, sociale et économique ou la pêche sera-t-elle de plus en plus concentrée dans quelques grands ports? Comme nous le démontrerons dans le rapport, les réponses à ces questions sont loin d'être évidentes.

L'un des volets clés du mandat du Conseil est de mener des recherches et d'établir des plans stratégiques sur ces questions extrêmement importantes. En 2000-2001, le Conseil a entrepris une étude d'envergure intitulée *Analyse de la situation de l'industrie de la pêche au Canada*. L'étude avait comme principaux objectifs les suivants :

- Dresser un tableau actuel de la taille, de la structure et de l'importance économique de l'industrie de la pêche au Canada;
- Suivre l'évolution du nombre de travailleurs des différentes parties de l'industrie dans l'ensemble du pays et prévoir les tendances en ce qui a trait à la population active du secteur de la pêche;
- Dégager les principales caractéristiques de la population active du secteur de la pêche en ce qui a trait à l'âge, au sexe, au revenu et à la scolarité et démontrer comment ces facteurs évoluent;
- Mettre en lumière le fait que le profil d'âge de la population de pêcheurs est en pleine évolution et considérer les conséquences futures pour l'industrie et les communautés de pêcheurs;
- Examiner les écoles des pêches à la grandeur du pays et évaluer comment elles contribuent à amener dans l'industrie de nouveaux participants possédant les connaissances et les compétences requises pour réussir;
- Décrire les tendances relatives aux politiques des pêches et aux régimes de gestion et analyser leur incidence sur les pêcheurs.

Dans le présent rapport, nous ferons le résumé des principales conclusions de l'Analyse de la situation et déterminerons quels sont les défis que les pêcheurs et leurs organisations auront peut-être à relever s'ils veulent que la pêche telle qu'elle est pratiquée par les pêcheurs-propriétaires indépendants survive.

LA POPULATION ACTIVE DE L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE

NOMBRE DE PÊCHEURS

Il n'est pas aussi simple qu'il y paraît de dire avec certitude à combien s'élève le nombre de pêcheurs au Canada. Les dernières statistiques de Recensement du Canada dont on dispose sont celles de 1996, une bonne année, donc, à examiner.

Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) indique que près de 70 000 personnes au Canada ont acquitté les droits de 50 $ pour s'enregistrer comme pêcheurs cette année-là. Au recensement, cependant, seulement 45 000 personnes ont déclaré que la pêche constituait leur principale profession et, de ce nombre, 38 000 ont affirmé avoir réellement travaillé dans l'industrie cette année-là. Ce dernier chiffre se rapproche du 35 500 indiqué pour 1996 dans l'Enquête sur la population active (EPA) mensuelle

NOMBRE DE PÊCHEURS AU CANADA, 1996

1. Recensement :	
Nombre total de pêcheurs	45 120
Population active	38 085
2. Enregistrements de pêcheur (MPO)	69 621
3. Enquête sur la population active	35 500
4. Données sur les déclarants	
Nombre total ayant déclaré des revenus nets	41 990
Principale source de revenus	29 860

NOMBRE DE PÊCHEURS AU CANADA, 1985 À 2000

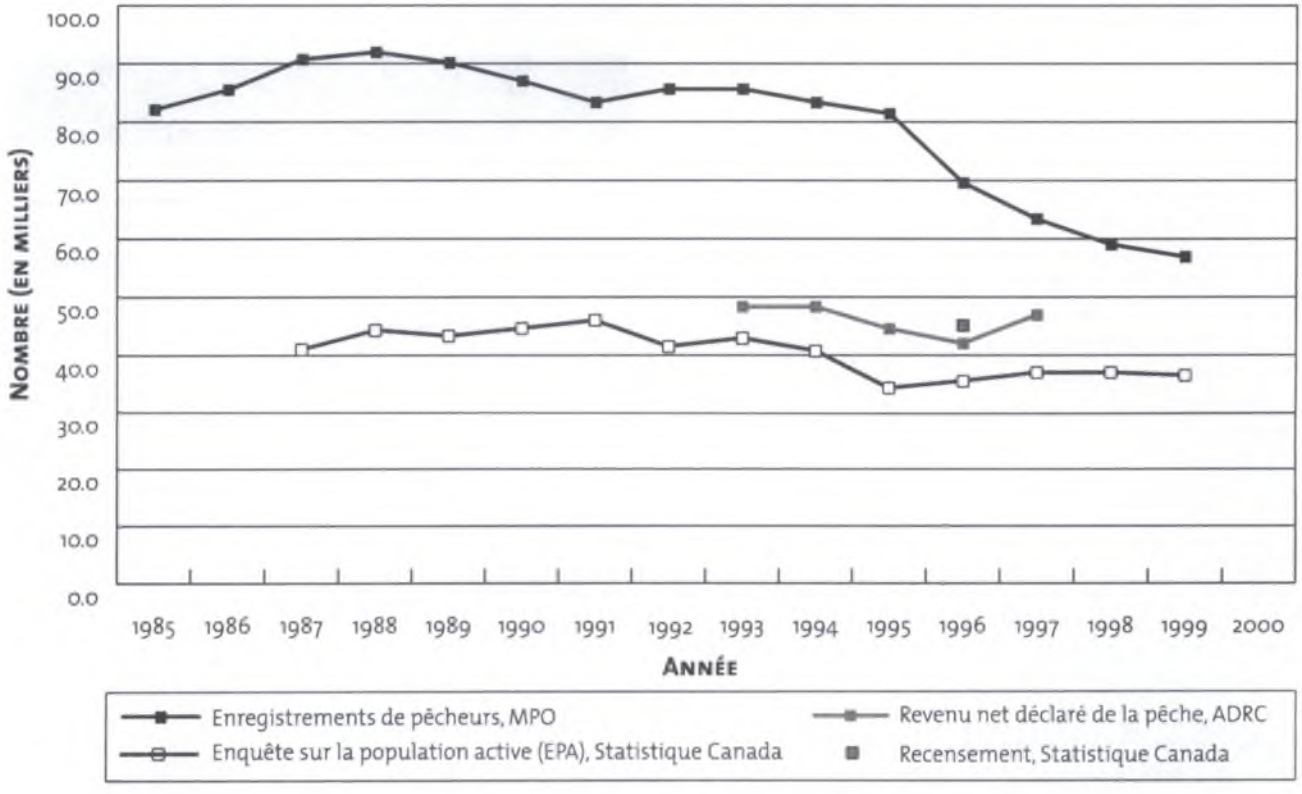

de Statistique Canada. Les données sur les déclarants de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) indiquent que près de 42 000 personnes ont déclaré tirer des revenus de la pêche, mais un peu moins de 30 000 ont dit qu'il s'agissait de leur principale source de revenus.

Dans l'ensemble, ces données donnent à penser que la population active de l'industrie de la pêche en 1996 se situait vraisemblablement entre 42 000 et 45 000 et que jusqu'à 35 000 tiraient leurs revenus principalement de cette activité.

La figure de la page précédente illustre comment ont évolué les différentes estimations du nombre de pêcheurs. Selon l'EPA, la population active de l'industrie de la pêche a atteint un sommet en 1991 avec 46 000 pêcheurs. Elle a ensuite diminué pour s'établir à 34 000 en 1995 pour remonter finalement aux environs de 37 000 à la fin des années 1990, ce qui représente une diminution globale de 20 % au cours de la période. Par opposition, le nombre d'enregistrements de pêcheur du MPO au Canada était stable au début des années 90 et a chuté de plus de 30 % à la fin de la décennie 90.

Malgré les apparences, l'évolution de ces estimations s'explique de manière rationnelle. Les données sur la population active fournissent une estimation du nombre de personnes qui ont réellement travaillé, alors que celles du MPO indiquent le nombre de personnes qui ont payé leurs droits d'enregistrement pour conserver leur place dans l'industrie. À la fin des années 90, de nombreux pêcheurs qui jusque-là avaient tenu bon, sans travail et attendant une amélioration des conditions, ont décidé d'abandonner la pêche en se prévalant de l'aide offerte dans le cadre des programmes d'adaptation mis en œuvre sur les deux côtes. Au cours de la même période, les pêcheurs qui ont réussi à survivre à la tempête et à se diversifier en se lançant dans de nouvelles pêches ont vu leur situation s'améliorer à la fin des années 90. L'arrivée de nouvelles pêches a entraîné une légère hausse de l'emploi.

En fin de compte, la pêche emploie encore beaucoup de gens au Canada – près de 37 000 d'entre eux en tirent un revenu considérable – et pratiquement toutes les retombées sur les plans de l'emploi et de l'économie profitent aux régions côtières, où la base économique est plutôt limitée. Comme nous le verrons plus loin, les travailleurs de la pêche soutiennent également de façon importante l'économie canadienne grâce à leur contribution salutaire à l'excédent de la balance commerciale.

PROFIL D'ÂGE

L'un des problèmes les plus sérieux que connaît actuellement l'industrie de la pêche est le vieillissement de sa population active. L'âge moyen des pêcheurs au Canada s'est accru de façon constante de 1987 à 2000, passant de 37,4 ans à 41,2 ans. En moyenne, en 1987, les pêcheurs avaient 2,6 ans de plus que les travailleurs de toutes les industries confondues, et l'écart avait atteint 3,9 ans en 2000.

En 2000, la population active occupée de l'industrie de la pêche au Canada se répartissait comme suit en fonction de l'âge :

GROUPE D'ÂGE	PROPORTION DE LA POPULATION ACTIVE
45 ans et plus	33 %
35 à 44 ans	30 %
25 à 34 ans	28 %
15 à 24 ans	9 %

L'actuelle répartition des pêcheurs selon l'âge est un phénomène relativement nouveau. En 1987, il y avait plus de pêcheurs dans le groupe des 15 à 24 ans que dans celui des 45 à 54 ans. Il existe des écarts importants entre les différentes régions : en 1996, 29 % des pêcheurs de la Colombie-Britannique avaient plus de 50 ans, comparativement à 22 % dans l'ensemble du pays.

DIVERSITÉ DE LA POPULATION ACTIVE

Au recensement de 1996, 3 360 Autochtones ont déclaré occuper un emploi dans la pêche commer-

ciale, ce qui représente 7 % de la population active totale. En Colombie-Britannique, les pêcheurs autochtones représentaient une proportion très appréciable de la population de pêcheurs commerciaux, soit 21 %.

Il y avait aussi quelque 5 500 femmes vivant de la pêche au Canada, soit environ 12 % de la population active de l'industrie de la pêche au Canada.

PLUS HAUT NIVEAU DE SCOLARITÉ ATTEINT

Il ressort très clairement des données du recensement que les communautés côtières et l'industrie de la pêche n'ont pas beaucoup profité du système d'enseignement public au Canada

PÊCHE COMMERCIALE, PLUS HAUT NIVEAU DE SCOLARITÉ ATTEINT PAR GROUPE D'ÂGE, 1996

Plus haut niveau de scolarité atteint	Total Groupes d'âge	15-24 ans	25-44 ans	45-64 ans
Pas d'études secondaires	26 %	7 %	20 %	41 %
Études secondaires sans diplôme d'études secondaires	36 %	51 %	37 %	32 %
Études secondaires avec diplôme d'études secondaires	11 %	17 %	13 %	5 %
Études post-secondaires	26 %	25 %	30 %	21 %
Grade universitaire	1 %	0 %	0 %	0 %

Le tableau ci-dessus révèle que les jeunes pêcheurs d'aujourd'hui comptent plus d'années de scolarité que leurs collègues plus âgés. Cependant, plus de 60 % des pêcheurs en général n'avaient pas terminé leurs études secondaires en 1996 et seulement 4 % détenaient un diplôme ou un certificat d'une école de métier. Il y a des signes évidents d'une plus grande participation des pêcheurs à la formation. En 1971, seulement 30 % des pêcheurs canadiens s'étaient rendus au secondaire et seulement 5 % avaient fait une forme ou une autre d'études post-secondaires. En 1996, près de 75 % des pêcheurs avaient atteint le secondaire et 26 % avaient fait une forme ou une autre d'études post-secondaires.

De tous les travailleurs, les pêcheurs sont ceux qui ont les conditions de travail les plus dangereuses. Pour réussir, ils doivent connaître à fond le comportement du poisson et le milieu marin, il leur faut posséder des compétences poussées pour utiliser et entretenir leurs bateaux et engins de pêche et ils doivent diriger leur petite entreprise et se mesurer à la concurrence sur les marchés du poisson, fortement mondialisés. Comparativement à des professions beaucoup moins exigeantes, toutefois, l'industrie de la pêche n'a pas eu accès à un système d'enseignement bien conçu et adapté à ses besoins. L'une des raisons qui sautent aux yeux pour expliquer le faible niveau de scolarité est l'absence, dans les communautés de pêcheurs, de programmes d'études secondaires et post-secondaires pertinents et faciles d'accès pour les gens qui travaillent.

Partout au Canada, les pêcheurs se tournent maintenant vers des stratégies de professionnalisation pour tenter de mettre sur pied des programmes de formation et d'accréditation qui leur apporteront les connaissances et les compétences spécialisées dont ils ont besoin pour assurer la viabilité de leur entreprise et maintenir des conditions de travail saines et sûres dans l'industrie.

TENDANCES DE L'EMPLOI ET REVENUS

La situation des pêcheurs a évolué en dents de scie tout le long de la décennie 90, conséquence de la transformation de l'industrie de la pêche. Le taux de chômage chez les pêcheurs a chuté, passant de 14,6 % en 1987 à 11,1 % en 1991, pour s'élever ensuite jusqu'à un maximum de 17,3 % en 1997 avec les nombreuses fermetures de pêches. En 1999, il était retombé à 15,6 %, traduisant l'amélioration

des conditions dans l'industrie à la fin de la décennie ainsi que le départ de bon nombre des participants moins liés à la pêche.

Avec la fermeture des pêches, le nombre de pêcheurs prestataires de l'assurance-emploi (a.-e.) a chuté, passant de 29 000 en 1990 à 21 500 en 1996. Il a ensuite grimpé à près de 25 000 en 1997 lorsque de nouvelles possibilités de pêche sont apparues et que le nombre de pêcheurs admissibles s'est accru.

Selon les données sur les déclarants de l'ADRC, le revenu total des pêcheurs est passé d'environ 700 millions en 1990-1991 à 940 millions en 1995, pour descendre ensuite à environ 760 millions de dollars en 1997. La pêche a représenté de façon constante pendant toute la période quelque 60 % du revenu total des pêcheurs. Les prestations d'a.-e. qui représentaient jusqu'à 33 % du revenu total en 1991 sont tombées à 28 % en 1997 en raison des nombreux changements survenus dans le régime de l'assurance-emploi / assurance-chômage.

Les données de l'ADRC indiquent que le revenu total moyen par pêcheur, qui était d'un peu plus de 20 000 $ en 1990, a fait un bond à plus de 30 000 $ en 1995 avant de redescendre vers la fin de la décennie aux niveaux du début des années 90. Les revenus tirés de la pêche s'établissaient en moyenne à 22 000 $ en 1995, comparativement à un revenu moyen de 37 600 $ pour la population active canadienne en général.

POPULATION ACTIVE DE L'INDUSTRIE AQUACOLE

En 1996, quelque 5 000 personnes ont déclaré travailler dans l'aquaculture. De ce nombre, 26 % étaient des femmes et 11 %, des Autochtones. À l'image de leur industrie encore toute récente, les travailleurs aquacoles avaient un profil d'âge jeune : près de 40 % d'entre eux étaient âgés de moins de 30 ans, comparativement à 25 % des pêcheurs commerciaux.

Les travailleurs aquacoles avaient un niveau de scolarité plus élevé que les pêcheurs commerciaux : 38 % avaient fait des études post-secondaires et 13 % détenaient un grade universitaire. Les travailleurs de l'industrie aquacole non seulement travaillaient beaucoup plus que les pêcheurs d'espèces sauvages (en moyenne 31 semaines par année en 1995, comparativement à 21 semaines pour les pêcheurs) mais avaient aussi un revenu d'emploi moyen plus faible qu'eux, soit 16 807 $ comparativement à un peu plus de 20 000 $.

L'ÉCONOMIE DE LA PÊCHE

RENDEMENT ÉCONOMIQUE

Au cours des vingt dernières années, l'industrie de la pêche au Canada a connu des fluctuations extrêmes qui ont causé d'énormes problèmes aux pêcheurs et rendu l'économie de leurs communautés très instable. Malgré ces changements radicaux, la valeur globale de l'économie des pêches a, de façon remarquable, poursuivi sa croissance de manière constante à travers les hauts et les bas. La valeur des débarquements des pêches canadiennes a connu une augmentation constante au cours de la période en raison de la hausse des prix, du virage amorcé vers la production de mollusques et crustacés, de plus grande valeur, et des cours du dollar américain qui ont été favorables.

En 1999, les débarquements des pêches canadiennes ont atteint 1,1 million de tonnes qui ont rapporté 2,028 millions de dollars aux pêcheurs, soit une augmentation d'un tiers par rapport au niveau de 1990. Sur une récole commerciale mondiale de 86 millions de tonnes, le Canada en produit seulement 1,3 %. L'apport du Canada à la production aquacole mondiale de 31 millions de tonnes s'établit à 0,1 million (0,3 %). Les prises commerciales à l'échelle mondiale stagnent, tandis que la production aquacole mondiale est en croissance.

Plus de 80 % des produits de la pêche canadiens sont exportés à l'étranger. La valeur de ces exportations a

	ATLANTIQUE					INTÉRIEUR	PACIFIQUE	CANADA TOTAL
	GOLFE	SCOTIA – FUNDY	LAURENTIENNE (QUÉBEC)	T.-N.	TOTAL			
Permis en 1999								
N^bre de bateaux avec permis	4 453	4 787	1 539	6 069	16 848	3 279	3 352	23 479
N^bre de pêcheurs avec permis (CEP)	12 495	13 318	3 953	16 210	45 976	5 560	8 966	60 502
Emploi en 1999								
N^bre de bateaux ou d'entreprises actifs	3 800	4 000	1 216	4 942	13 958	3 279	3 000	20 237
Équipage moyen, capitaine compris	2,8	3,1	2,8	2,7	2,9	1,7	2,7	2,6
Semaines de pêche par entreprise	17	17	14	15	16,0	11,5	12,0	15,0
Total des emplois	10 640	12 400	3 405	13 360	39 805	5 560	8 040	53 405
Équivalents temps plein (ETP)	6 000	6 985	1 560	6 680	21 225	2 185	3 210	26 620
Valeur des débarquements (en millions de $)								
1990	168	428	74	286	956	65	486	1507
1995	363	474	177	349	1363	75	412	1850
1999	327	620	147	540	1634	83	311	2028

Notes : (1) Emplois = nombre de bateaux actifs x taille moyenne de l'équipage.
(2) ETP = nombre de bateaux actifs x taille moyenne de l'équipage x semaines de pêche / 30.

augmenté entre 1980 et 1997, passant de 1,1 milliard de dollars américains à 2,2 milliards. On oublie souvent la contribution salutaire de l'industrie de la pêche à la balance commerciale du pays. À l'heure actuelle, la valeur des exportations de produits de la mer est deux fois celle des importations, ce qui représente un apport positif de plus d'un milliard de dollars américains à la balance commerciale de notre pays.

Lorsque les économistes tentent de mesurer et de comparer la productivité des flottes de pêche de différents pays, ils se heurtent à des difficultés liées à la grande disparité des flottes et des espèces pêchées. Néanmoins, l'industrie de la pêche du Canada se compare avantageusement à celle d'autres pays, sa production par unité de capacité de pêche (c.-à-d. par bateau ou par unité de tonnage) ou par employé étant semblable à celles de nombreux pays européens et des États-Unis. La flotte canadienne se compose à 98 % de bateaux d'une longueur inférieure à 65 pieds. La flottille de pêche côtière génère des produits de grande valeur dont le homard et le crabe sur la côte Est ainsi que le saumon et le flétan sur la côte Ouest, mais certains économistes de l'école dominante la considère moins « productive » que les flottilles hauturières industrielles de pays comme l'Australie, le Danemark et l'Islande.

De l'avis du Conseil, cette façon de mesurer la productivité n'est pas particulièrement utile car la comparaison porte sur des flottes qui n'ont pas ou guère de points communs en ce qui concerne la valeur des espèces pêchées, la taille des bateaux, les types d'engins, l'influence sur l'économie locale ou les régimes de gestion. Au cours de la prochaine phase de l'étude de l'industrie de la pêche au Canada, le Conseil se propose de mener des recherches innovatrices pour comparer les différentes flottilles canadiennes avec leurs principales concurrentes sur le marché mondial.

SURVOL DES FLOTTILLES DE PÊCHE

Le tableau de la page précédente offre un aperçu de la structure et du rendement de l'industrie dans son ensemble en 1999.

L'analyse révèle que la flotte de pêche du Canada compte plus de 23 000 bateaux dotés d'un équipage moyen de 2,6 personnes, qu'elle pêche en moyenne 15 semaines par année et qu'elle génère au total 26 620 emplois en équivalents temps plein (ETP). Malgré l'effondrement de stocks importants sur les deux côtes et l'instabilité des prix du saumon sauvage en Colombie-Britannique, la valeur totale des débarquements s'est accrue de 34 % entre 1990 et 1999, atteignant un sommet sans précédent dans l'industrie canadienne.

TAILLE DES BATEAUX

Environ 55 % des 20 200 bateaux de pêche des flottilles canadiennes sont d'une longueur inférieure à 35 pieds et 92 %, d'une longueur inférieure à 45 pieds. La flottille de petits bateaux de pêche côtière constitue la première flottille en importance dans l'Atlantique, où 99 % des bateaux sont d'une longueur inférieure à 65 pieds. À titre de comparaison, la flottille du Pacifique compte 6 % de bateaux de plus de 65 pieds.

	RÉGION					
	ATLANTIQUE		PACIFIQUE		TOTAL	
< 35′	9 674	58 %	1 477	44 %	11 151	55 %
35′-44′	6 104	36 %	1 261	38 %	7 365	37 %
45′-64′	899	5 %	400	12 %	1 299	6 %
65′-99′	84	<1 %	194	5 %	278	1 %
100′+	87	1 %	20	1 %	107	1 %
	16 848		3 352		20 200	

PROFIL DES PÊCHES PAR RÉGION

Flottilles de la région de l'Atlantique. – Au cours de la décennie 90, la valeur des débarquements de l'ensemble des pêches de l'Atlantique a enregistré une hausse de 70 %. Cette croissance est entièrement attribuable aux débarquements de mollusques et crustacés tels que le homard, le crabe des neiges et la crevette. En réalité, la valeur des débarquements du poisson de fond et autres espèces à nageoires a chuté au cours de la même période. La valeur des débarquements de la pêche du crabe des neiges dans l'Atlantique a doublé entre 1998 et 1999, et l'augmentation la plus spectaculaire a été observée à Terre-Neuve

Les captures de homard dans les Maritimes sont presque entièrement attribuables à la flottille des bateaux de moins de 45 pieds, laquelle participe également à la pêche du hareng, du poisson de fond, de l'espadon et d'autres espèces. Par opposition, les flottilles de pêche du pétoncle, de la crevette et du crabe des neiges dans les Maritimes sont plus spécialisées; la grande majorité des bateaux qui composent ces flottilles ne pêchent qu'une seule espèce.

Flottilles de la région de l'Intérieur. – La valeur des débarquements des pêches de l'Intérieur est passée de 65 millions de dollars en 1990 à 83 millions en 1999. Les pêches du lac Érié et du lac Winnipeg représentent plus de 60 % de la valeur des débarquements. À l'exclusion des pêches de l'Ontario, la plupart des exploitations de la région de l'Intérieur sont de petite taille, à caractère saisonnier et dirigées par des pêcheurs qui occupent d'autres emplois tout au long de l'année.

Flottilles de la région du Pacifique. – Contrairement aux régions de l'Atlantique et de l'Intérieur, la région du Pacifique a vu la valeur totale des débarquements de ses pêches diminuer d'un tiers au cours des années 90, conséquence principalement d'une chute de plus de 80 % de la valeur du saumon. La valeur des débarquements de mollusques et crustacés (crabe, crevette et panope) a plus que doublé pendant la même période. Celle du hareng a diminué, tandis que celle du flétan, de la morue charbonnière et autres poissons de fond s'est accrue.

De nombreux titulaires de permis de pêche du saumon pêchent aussi le hareng et vice versa. Les flottilles de pêche de la morue charbonnière, du poisson de fond (chalut), de la panope et du crabe sont plus spécialisées. Dans certaines pêches comme celles du hareng rogué, du flétan, de la morue charbonnière et du poisson de fond au chalut, le nombre de bateaux actifs peut être inférieur au nombre de permis, parce que de nombreux propriétaires achètent ou louent d'autres permis ou quotas afin de les « cumuler » sur leur bateau. Cette approche réglementaire diffère totalement de la politique du propriétaire-exploitant, ou pêcheur-propriétaire, en vigueur sur la côte Est, politique qui interdit le cumul des permis et oblige le titulaire du permis à se trouver normalement à bord du bateau qui pêche en vertu du permis délivré.

PROPRIÉTAIRE-EXPLOITANT ET SÉPARATION DE LA FLOTTILLE

La grande majorité des entreprises sont, théoriquement du moins, exploitées par leur propriétaire, ce qui veut dire que la personne titulaire du permis est celle qui pêche dans les faits. Dans l'Atlantique, la politique gouvernementale interdit aux grandes sociétés de détenir des permis dans la flottille des bateaux de moins de 65 pieds, bien qu'il demeure quelques exceptions. La politique du propriétaire-exploitant stipule que la personne titulaire du permis doit normalement se trouver à bord du bateau pendant la pêche. La politique de séparation de la flottille empêche quant à elle les sociétés de transformation de détenir également des permis de pêche dans les secteurs côtiers et semi-hauturiers (bateaux de moins de 65 pieds).

Dans la région du Pacifique, de telles restrictions n'existent pas et les sociétés de transformation ont pu faire l'acquisition dans le passé de nombreux permis. On a vu au cours des dernières années la tendance se modifier : un nombre croissant de permis sont détenus par des entreprises constituées en personnes morales qui ne font pas de transformation et même par des non-pêcheurs qui font de la spéculation sur les permis de pêche.

Même sur la côte Est, les sociétés et autres non-exploitants peuvent avoir la mainmise sur les permis au moyen d'accords de propriété secrets, de prêts hypothécaires et de contrats de livraison. Compte tenu de l'érosion des politiques de séparation de la flottille et du propriétaire-exploitant, de nombreux pêcheurs craignent une monopolisation ou une concentration éventuelle des privilèges de pêche.

Ils craignent que :

- Les sociétés de transformation détiennent d'importants groupes de permis et se lancent dans une forme de fixation non concurrentielle des prix du poisson à l'état brut et forcent les

pêcheurs indépendants à vendre leur produit à des prix arbitrairement bas;

- Les sociétés de transformation et autres sociétés détenant un nombre important de permis s'engagent dans une forme de fixation non concurrentielle des prix de la main-d'œuvre pour la rémunération des membres d'équipage;

- Une fois que les sociétés seront propriétaires des permis, rien ne les empêchera de les transférer dans une autre région ou de les vendre à une plus grosse société qui regroupera alors les pêches.

D'autres personnes soutiennent que les pêcheurs-propriétaires sont les meilleurs gardiens de la ressource, tandis que les sociétés, dont nombre appartiennent à des étrangers, sont plus enclines à surexploiter les stocks de poissons dans le but de faire un gain immédiat. Aux yeux de ces observateurs, les politiques du propriétaire-exploitant et de la séparation de la flottille sont essentielles à la survie des communautés côtières.

Nous reviendrons sur la question du propriétaire-exploitant dans la conclusion du présent rapport.

RATIONALISATION DES FLOTTILLES

Devant l'effondrement des stocks de poisson de fond et l'instabilité de la pêche du saumon, le gouvernement fédéral a mis en œuvre dans les années 90 d'importants programmes de retrait ou de rachat de permis. Parmi ceux-ci figuraient le plan Mifflin, dans la région du Pacifique, ainsi que le Programme d'adaptation et de redressement de la pêche de la morue du Nord (PARPMN) et La Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique (LSPA), dans la région de l'Atlantique.

Dans l'Atlantique, ce sont principalement les entreprises exploitant de petits bateaux de pêche du poisson de fond qui se sont retirées de l'industrie. À Terre-Neuve et Labrador, par exemple, le nombre total de permis de pêche du poisson de fond a chuté de 44 % de 1992 à 1999, ce qui correspond à plus de 5 300 titulaires qui ont quitté l'industrie. Cependant, 98 % des rachats survenus dans le cadre du Programme de retrait des permis de pêche du poisson de fond de l'Atlantique (PRPPPFA) se sont faits dans la catégorie des bateaux de moins de 35 pieds. Bien que ce programme ait entraîné le départ de nombreux petits producteurs, la surcapacité demeure un problème.

Dans le cas de la pêche du saumon de la région du Pacifique, les retraits de permis se sont partagés également entre les grands senneurs et les petits bateaux de pêche au filet maillant ou à la traîne. La flottille des senneurs est tombée de 544 bateaux en 1995 à 276 en 2000, alors que celle des petits bateaux de pêche au filet maillant ou à la traîne est passée de 3 895 à 1 952 permis.

VALEUR DES PERMIS

Sur la côte du Pacifique, les prix pour l'acquisition et la location des permis de pêche ont connu une hausse spectaculaire au cours des années 90, alors que les pêches commençaient à diminuer. La valeur des permis s'est accrue plus vite dans le cas des pêches gérées en vertu de quotas individuels (QI) que dans les autres. Les politiques gouvernementales, en particulier sur la côte Ouest, qui permettent le regroupement des permis et quotas sur un même bateau ont contribué à faire augmenter le prix des permis. Beaucoup croient que les programmes gouvernementaux de rachats de permis pour les pêcheurs autochtones ont aussi eu un effet à la hausse sur la valeur des permis.

L'impôt sur les gains en capital est un autre facteur à considérer. Préoccupés par la ponction que cet impôt fait subir à leur fonds de retraite, de nombreux pêcheurs âgés s'accrochent à leur permis et le loue plutôt que de le vendre ou ne le vendent que s'ils obtiennent un très bon prix.

Règle générale, acheter une entreprise de pêche coûte beaucoup plus cher à un jeune aujourd'hui qu'hier et même qu'il y a dix ans. Le prix élevé des permis et quotas constitue à l'heure actuelle un obstacle important à l'entrée de nouveaux participants éventuels dans l'industrie de la pêche.

Le rapport de l'Analyse de la situation donne un exemple détaillé de la situation des pêcheurs bonafide ou des titulaires de permis de pêche clés dans la région du Golfe.

Environ 40 % des 3 300 titulaires de permis de pêche du homard de la région du Golfe avaient 50 ans ou plus en 1998 et devraient prendre leur retraite au cours des dix prochaines années. Ces pêcheurs sont entrés dans l'industrie moyennant une somme très modique parce que les permis étaient peu coûteux et qu'il était facile de s'en procurer à l'époque. En 1998, cependant, ces permis valaient en moyenne 100 000 $. On estime à 60 000 $ la valeur des prises de chaque entreprise par année, soit 51 000 $ pour le homard et 9 000 $ pour les autres espèces. Les exploitants déjà établis ne sont guère ou point endettés et font donc un profit moyen pouvant atteindre 16 % après dépenses.

Compte tenu du prix élevé des permis à l'heure actuelle, les pêcheurs âgés qui n'ont rien payé pour leurs permis vont récolter des revenus importants à la vente de leurs permis. En revanche, les nouveaux participants seront aux prises avec des coûts d'immobilisation beaucoup plus élevés et des revenus d'affaires plus faibles que les pêcheurs qu'ils remplacent. Sur le plan économique, les nouvelles entreprises qui devront payer ces coûts plus élevés seront peu rentables, car la « rente » économique ou le surplus de revenus aura été payé à ceux qui se retirent de l'industrie. Vu les coûts initiaux élevés et le fardeau d'endettement probable, l'analyse donne à penser que la marge bénéficiaire actuelle de 16 % disparaîtra et que les entreprises appartenant à des nouveaux participants ne feront aucun profit. Il y a de fortes chances que la plupart d'entre eux perdront leur entreprise en cours de route.

Bref, si l'on en croit cette analyse, la flottille des pêcheurs-propriétaires du secteur côtier ne sera plus viable dans la région du Golfe et l'on assistera inévitablement à une concentration des permis aux mains de gros investisseurs, qu'il s'agisse de sociétés de transformation, de grosses entreprises de pêche ou d'investisseurs sans liens avec l'industrie et intéressés uniquement par la spéculation.

COMMUNAUTÉS CÔTIÈRES

Le Canada a un vaste littoral en bordure de trois océans. Soutenir les communautés côtières importe beaucoup sur le plan stratégique. La protection du territoire et de l'environnement dépend des gens qui vivent sur les côtes et qui veillent sur les fragiles écosystèmes marins. Mais ces gens ont besoin d'une raison pour rester là où ils sont et continuer à prendre soin de l'environnement.

L'économie des régions côtières du Canada dépend de la pêche comme principal soutien et la pêche est, quant à elle, tributaire de la stabilité sociale et culturelle des communautés côtières pour maintenir sa population active. La pêche génère plus que des emplois et un rendement économique positif pour les Canadiens. Elle a beaucoup de valeur sur les plans social et culturel pour ceux qui ont bâti leur existence sur la connaissance de la mer et de ses ressources. La pêche offre un mode de vie exceptionnel, et il serait difficile dans l'avenir de reconstituer une main-d'œuvre avec des gens qui n'ont pas grandi au milieu de l'extraordinaire beauté, des rigueurs et des récompenses particulières de ce mode de vie.

L'un des aspects importants de l'industrie de la pêche, surtout dans l'Atlantique, c'est son caractère rural. Environ 88 % des pêcheurs au Canada vivent en milieu rural; par comparaison, deux tiers de la population totale réside en ville.

La situation des zones rurales est de plus en plus difficile dans les pays industrialisés et modernes comme le Canada, et nulle part ailleurs les changements ne sont plus évidents que dans les régions côtières. De nombreuses communautés côtières voient leur population décliner, alors que la population provinciale est en hausse. L'épuisement de la ressource et la décroissance de l'industrie ont eu de graves répercussions sur les emplois, les revenus et l'assiette fiscale des communautés côtières, et bon nombre d'entre elles se démènent pour maintenir les services essentiels. La rationalisation et la privatisation des quais de l'État sont venues ajouter aux pressions qui s'exercent sur les économies locales. Même dans les régions où l'industrie de la pêche se

porte bien, les gouvernements ont fait des compressions dans l'éducation, les soins de santé et autres services essentiels, d'où la difficulté accrue de maintenir la population établie et à plus forte raison d'attirer d'autres personnes.

Dans ce contexte, une industrie de la pêche en bonne santé, qui s'articule autour d'entreprises familiales indépendantes, est tout ce qu'il y a de plus important pour l'économie rurale.

Les communautés les plus durement touchées par le chômage, la chute des revenus de travail et le déclin social et culturel sont souvent des communautés autochtones isolées, situées surtout sur la côte du Pacifique et dans le Nord. La pêche est pour les Autochtones bien plus qu'un emploi. Elle rend possibles la répartition ou le partage des captures, l'expression culturelle, la socialisation entre les générations et le transport de base. Privée de ces bienfaits, la communauté risque un grave effondrement social.

On note des signes encourageants qui indiquent que les communautés côtières sont en train de se mobiliser pour accroître considérablement leur influence sur les décisions qui façonnent leur avenir. On a expérimenté dans de nombreux secteurs, et en particulier dans le cadre d'accords sur les revendications territoriales, des formes de gestion des pêches de type communautaire dans le but de maintenir dans les communautés côtières les pouvoirs décisionnels en matière de ressources halieutiques. Les organisations de pêcheurs ont été en général plus actives dans les dossiers intéressant l'ensemble de la communauté, et il existe maintenant des réseaux efficaces de communautés côtières en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Écosse. Ces réseaux rassemblent des gens de d'industrie, des organismes communautaires, des administrations municipales et des groupes environnementalistes.

En 2001, on a officiellement mis sur pied le Conseil de gestion des ressources aquatiques pour la côte ouest de l'île de Vancouver afin de renforcer l'autonomie des communautés en ce qui concerne la pêche et de leur donner une meilleure emprise sur leur avenir économique. Le Conseil réunit tous les utilisateurs des ressources marines, dont les pêcheurs autochtones et non-autochtones, pour planifier et gérer l'utilisation durable des ressources marines communes à l'intérieur d'un système intégré et régional de gestion des pêches.

La survie de la pêche passera par la multiplication des expériences de ce genre menées par les communautés, ainsi que par un engagement plus ferme de la part de tous les paliers de gouvernement à trouver de nouvelles façons de maintenir la population des régions côtières du Canada. Sans communautés viables offrant aux pêcheurs et à leur famille une qualité de vie intéressante, l'industrie de la pêche ne peut exister et sans elle, les régions côtières du Canada seront désertées et laissées sans protection. Si l'industrie s'effondre, elle entraînera dans sa chute un nombre toujours plus grand de communautés côtières, et le littoral canadien deviendra désert.

LE RÉGIME DE GESTION DES PÊCHES

UNE POLITIQUE DE GESTION DES PÊCHES EN MUTATION

Au cours de la décennie 90, quatre faits marquants ont transformé la gestion des pêches au Canada.

1) Le virage vers une gestion des pêches fondée sur des QI

À partir du début des années 80, l'utilisation de régimes s'appuyant sur des quotas individuels (QI) pour assurer la gestion des pêches a connu une croissance constante. À l'heure actuelle, les pêches gérées par des QI représentent environ la moitié de la valeur des débarquements de l'ensemble des pêches canadiennes. Les seules pêches importantes qui ne sont pas gérées par des QI sont celle du homard dans la région de l'Atlantique et celles du saumon et du hareng en Colombie-Britannique.

2) L'effondrement des stocks de poisson de fond et de saumon

L'effondrement des stocks de morue du Nord et d'autres poissons de fond au début des années 90 dans l'Atlantique et des stocks de saumon en Colombie-Britannique au milieu et à la fin de la décennie 90 a radicalement transformé le visage de l'industrie de la pêche. La Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique (LSPA) était un programme d'adaptation des pêches de 1,9 milliard de dollars qui prévoyait des mesures de soutien du revenu, de recyclage et d'autre nature pour inciter de nombreux travailleurs des secteurs de la pêche et de la transformation du poisson de fond à se retirer de l'industrie.

En Colombie-Britannique, le gouvernement fédéral a rationalisé la pêche du saumon, d'abord en 1996, avec ce qu'on appelle le plan Mifflin, puis en 1998, avec le plan Anderson. En juin 1998, le gouvernement a décidé de remplacer la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique par un dernier programme d'adaptation d'une durée de deux ans, le Programme d'adaptation et de restructuration des pêches canadiennes (PARPC), englobant les travailleurs qui ont perdu leur emploi dans le secteur de la pêche du saumon du Pacifique.

3) L'essor des pêches autochtones

Le troisième fait marquant des années 90 a été d'abord l'adoption par le gouvernement fédéral de la Stratégie des pêches autochtones (SPA), en 1992, puis la décision rendue par la Cour suprême du Canada dans l'affaire Marshall, en 1999. Ces événements ont eu comme conséquence sur les deux côtes une augmentation du nombre de participants autochtones à la pêche commerciale et le développement de la pêche à des fins alimentaires, sociales et cérémonielles. Le gouvernement fédéral continue de racheter les permis de pêche commerciale et autres biens de participants établis et de les transférer aux Premières nations.

4) La cogestion et l'augmentation des frais assumés par l'industrie

Dans les années 90, des accords de cogestion ont été conclus entre le MPO et de nombreux organismes représentant des flottilles. Dans le cadre de ces accords, l'industrie s'engageait à payer certaines activités de gestion telles que la surveillance à quai, les observateurs en mer et la recherche sur l'évaluation des stocks. Souvent, ces accords avaient un lien avec la transition de la pêche compétitive à la pêche régie par des QI. En guise de compensation, les flottilles régies par des accords de cogestion jouiraient d'une plus grande sécurité d'accès et d'un rôle élargi dans la gestion de leurs propres pêches.

En 1996, les réformes de la délivrance des permis adoptées par le MPO ont entraîné une augmentation considérable des droits d'obtention des permis tant pour les pêches de l'Atlantique que pour celles du Pacifique. Cette augmentation avait comme fondement le concept selon lequel les redevances sur la ressource devaient se rapprocher davantage de ce que coûtait au gouvernement la gestion des pêches.

FAITS MARQUANTS DANS D'AUTRES PAYS PRATIQUANT LA PÊCHE

Dans chaque pays, les régimes de gestion des pêches sont le reflet de l'histoire et des traditions des habitants ainsi que des activités particulières qui s'y pratiquent dans le domaine de la pêche. Il est bon d'examiner certaines de ces variantes et d'étudier leur

éventuelle utilité pour le Canada.

Islande et Nouvelle-Zélande

L'Islande et la Nouvelle-Zélande ont adhéré au concept de la gestion par QI avec plus de ferveur que le Canada. Les pêches commerciales des deux pays obéissent, en grande majorité, à des régimes de gestion par quotas individuels transférables (QIT). Les quotas peuvent être transférés en toute liberté et il n'existe pas de restriction concernant le propriétaire-exploitant. Au cours des vingt dernières années, les deux pays ont assisté à un important phénomène de regroupement des permis.

En Nouvelle-Zélande, le peuple maori détient plus de la moitié des quotas de l'ensemble du pays, conséquence, d'une part, d'une contestation judiciaire remportée au sujet de l'attribution initiale des quotas et, d'autre part, de l'acquisition de quotas supplémentaires sur le marché.

Alaska, États-Unis

L'État d'Alaska vient au premier rang des États américains qui pratiquent la pêche. La pêche commerciale est le plus important générateur d'emplois dans le secteur privé de l'État. Les principales caractéristiques du programme de délivrance des permis de pêche du saumon de l'Alaska sont les suivantes :

- Une clause de propriétaire-exploitant;
- Un permis de zone, qui limite la pêche à des zones précises;
- Une pêche de subsistance à très grande échelle et bien protégée.

L'Alaska prend très à cœur la survie des communautés rurales et le mot d'ordre en vigueur est de prendre des mesures plus significatives pour préserver la flottille existante des petits bateaux en Alaska.

Îles Shetland, Royaume-Uni

Les îles Shetland forment une région extrêmement dépendante de la pêche et où il existe peu d'autres perspectives d'emploi. La communauté des îles Shetland a lancé la première le concept de propriété collective des quotas de pêche pour assurer l'avenir de l'industrie de la pêche des îles.

En 1984, la Shetland Fish Producer Organization (SFPO) s'est vu attribuer un quota global pour la pêche du poisson de fond, à répartir annuellement entre les bateaux membres en fonction de leur historique de capture. En 1993, la SFPO a commencé à acheter les quotas et permis des membres qui souhaitaient se retirer de la pêche ainsi qu'à les détenir et à les gérer comme des biens communautaires. Pour faciliter l'accès à la pêche aux gens du coin qui n'ont pas les moyens de s'acheter un permis et un quota, la SFPO loue le quota aux nouveaux participants admissibles.

Pour la communauté, l'investissement rapporte en générant des revenus de location, en faisant augmenter la valeur des quotas et en favorisant le développement économique local. Grâce à cette forme d'acquisition et d'emprise directes sur les quotas de pêche, les résidents des îles Shetland sont plus sûrs que l'économie de la communauté demeurera axée sur la pêche.

LA POLÉMIQUE ENTOURANT LA GESTION PAR QUOTAS

Les figures de proue de l'industrie de la pêche, les gestionnaires des pêches et les experts du monde universitaire sont nettement divisés sur le bien-fondé des régimes de gestion par quotas. Les tenants de ce mode de gestion y voient certains avantages clés, notamment :

- L'élimination de la course au poisson;
- L'amélioration de l'offre saisonnière et de sa qualité;
- L'augmentation de la valeur des débarquements;
- La diminution des frais d'exploitation;
- L'amélioration de la sécurité;

- L'augmentation de la participation des pêcheurs à la gestion des pêches.

Ceux qui critiquent les formes de gestion par QI insistent principalement sur le fait qu'elles imposent une obligation financière substantielle aux propriétaires de quotas de la deuxième génération et des suivantes, car, contrairement à ceux de la première génération, ils doivent acheter leurs quotas au prix du marché. Les détracteurs soulignent également que les régimes de QI incitent fortement les pêcheurs à pratiquer le rejet sélectif et à faire des déclarations erronées ou en deçà de la vérité et qu'ils ne sont d'aucune façon la panacée aux problèmes de conservation.

Les défenseurs des communautés côtières en ont souvent contre les régimes de gestion par QI qui permettent le regroupement des activités de pêche dans les grands ports, les grandes sociétés de pêche raflant tous les quotas. Cependant, certains modes de gestion par quotas permettent aux flottilles d'un endroit en particulier et même aux communautés de posséder collectivement des quotas pour garder la mainmise sur les stocks de poissons.

Malgré la polémique, les régimes d'attribution de quotas continuent de gagner du terrain dans un nombre croissant de pêches, alors que les flottilles cherchent des moyens de les adapter à leurs besoins. Il semblerait que les clés de la réussite résident dans :

- Une forte participation des intéressés à la conception et à l'approbation d'un régime donné;
- La surveillance et la mise en application assurées de manière efficace par une tierce partie, à un coût abordable;
- Des mesures de contrôle valables en ce qui a trait à la transmissibilité et à la concentration des quotas;
- La possibilité pour les conseils ou organismes communautaires, les coopératives et autres entités responsables d'acquérir ou de gérer des quotas, ou les deux;
- Des règles efficaces concernant le propriétaire-exploitant et la séparation de la flottille.

LA PROFESSIONNALISATION

Au cours des années 90 sont apparus les régimes de professionnalisation s'adressant aux pêcheurs du Canada. À l'heure actuelle, il y a des bureaux d'accréditation professionnelle reconnus par les gouvernements provinciaux et pleinement en service à Terre-Neuve et au Québec, un processus d'accréditation volontaire en Colombie-Britannique, une proposition venant de l'industrie pour instaurer un régime régional d'accréditation pour le Sud du golfe du Saint-Laurent ainsi qu'un comité directeur de l'industrie sur la professionnalisation dans la région de Scotia-Fundy.

Bien qu'on pense souvent que la professionnalisation n'a guère à voir avec le travail quotidien de gestion des pêches, le mouvement généralisé en faveur de la professionnalisation des pêcheurs a en fait des retombées directes sur la gestion des pêches. Les têtes dirigeantes de l'industrie sont de plus en plus conscientes de l'importance que revêt une formation spécialisée pour améliorer la santé et la sécurité des travailleurs, accroître la participation des pêcheurs à la gestion directe des pêches, notamment à la recherche sur l'évaluation des stocks et dans d'autres domaines, ainsi que susciter un sentiment de fierté et de confiance chez les gens de l'industrie. En outre, les organismes fédéraux et provinciaux responsables des pêches voient de plus en plus la professionnalisation comme un élément du renforcement des capacités nécessaires à la cogestion, à l'amélioration de la sécurité en mer et à la conservation.

Le MPO travaille maintenant en partenariat avec les bureaux d'accréditation de Terre-Neuve et Labrador et du Québec dans le but d'intégrer les règles sur la délivrance des permis aux normes établies par l'industrie en matière d'éducation, de formation et d'expérience. Malgré les obstacles juridiques, administratifs et financiers à franchir, le MPO collabore également avec l'industrie et les gouvernements

provinciaux à faire avancer le dossier de la professionnalisation dans les autres régions. Pendant ce temps, des organismes responsables de l'industrie sont à élaborer des programmes de reconnaissance des droits acquis pour s'assurer que les compétences et l'expérience des participants de longue date seront reconnues et acceptées dans le cadre des nouveaux régimes de professionnalisation.

LE SYSTÈME DE FORMATION

L'Analyse de la situation a révélé que le rôle de la formation dans le développement continu des pêches au Canada est en train de changer sous l'influence de facteurs aussi bien propres à l'industrie qu'étrangers à celle-ci. On assiste à une augmentation de la demande de formation destinée aux pêcheurs, provenant de deux sources :

- Transports Canada, les commissions d'indemnisation des victimes d'accidents de travail et les autres ministères provinciaux responsables de la santé et la sécurité en milieu de travail envisagent tous une augmentation de la formation pour diminuer les accidents et les décès dans l'industrie. Des normes obligatoires sont déjà en place et d'autres sont peut-être en préparation;

- Les bureaux ou conseils d'accréditation professionnelle, en particulier ceux qui ont été créés en vertu d'une loi provinciale au Québec ainsi qu'à Terre-Neuve et Labrador, définissent de nouvelles normes de formation pour les pêcheurs, à caractère facultatif ou obligatoire.

Malgré ces tendances, les établissements de formation qui ont des programmes dans le domaine de la pêche font état d'une faible croissance de la demande de formation de la part des pêcheurs eux-mêmes et des organisations dont ils font partie. Ils citent comme principales contraintes à l'élargissement continu de leur éventail de programmes l'absence de valorisation de la formation au sein de l'industrie, les coûts de la mise en œuvre des programmes de formation dans les communautés de pêcheurs et la réticence des pêcheurs à payer cette formation. Néanmoins, les établissements prévoient offrir beaucoup plus de formation aux pêcheurs dans un avenir prochain et entendent collaborer avec des organisations de pêcheurs à l'élaboration et à la mise en œuvre des cours.

Environ le tiers des organisations de pêcheurs avec lesquelles on a communiqué pendant l'étude participent déjà à la prestation de cours à leurs mem-

bres. Les cours les plus fréquemment offerts par ces organisations étaient les suivants :

Type de cours	N[bre] d'organisations offrant les cours
Santé et sécurité	29
Compétences en pêche	24
Leadership	23
Navigation	15
Alphabétisation	13

Pour faire progresser le dossier de la formation, l'étude indique qu'une stratégie détaillée d'action commune s'avère nécessaire entre les organisations de pêcheurs, les bureaux et conseils d'accréditation professionnelle et les établissements de formation pour :

- Élaborer des programmes et des outils d'apprentissage adaptés aux besoins et aux particularités propres à la population de pêcheurs;
- Offrir une formation efficace aux pêcheurs aux endroits et aux moments où ils peuvent y participer pleinement;
- Trouver et mobiliser des ressources financières pour aider à payer la formation;
- Répondre à la multiplication des exigences de formation et des règlements en matière de santé et de sécurité.

LES ORGANISATIONS DE L'INDUSTRIE

Dans le cadre de l'étude, on a communiqué avec des organisations de pêcheurs de partout au Canada pour mieux comprendre les différentes formes d'organisations et leurs principales activités. Les conclusions qui demeurent peut-être les plus significatives de l'étude sont combien les organisations sont nombreuses, combien elles sont petites pour la plupart et combien il a été difficile de joindre bon nombre d'entre elles. Malgré beaucoup d'efforts, les recherchistes n'ont réussi à joindre que 154 des 377 organisations au total qui figuraient comme participants aux processus de gestion des pêches dans la liste du MPO. Le nombre élevé d'organisations qu'il a été impossible de joindre donne à penser que bon nombre d'entre elles ont été créées pour s'occuper d'une question en particulier et qu'elles ont cessé leurs activités depuis.

La plupart des organisations avec qui l'on a communiqué étaient de petite taille et d'envergure locale, n'étaient pas constituées en personnes morales et ne comptaient que quelques employés, voire aucun. Nombre d'entre elles dépendaient des adhésions et des cotisations volontaires. La plupart s'occupaient principalement de questions locales ou intéressant une flottille en particulier de façon épisodique.

L'étude a révélé qu'il existe trois types d'organisations de pêcheurs professionnels qui réussissent de façon très efficace à représenter leurs membres et à influencer le gouvernement et le régime de gestion des pêches :

1) Les quelques grandes organisations qui sont reconnues par des lois provinciales, qui perçoivent des cotisations obligatoires, qui sont dotées d'un conseil d'administration dûment constitué et qui rendent des comptes de façon systématique à leurs membres;

2) Les autres organisations qui ne jouissent pas de l'appui d'une loi mais qui sont capables de réunir un nombre assez important de pêcheurs à l'intérieur soit de structures de type syndical, soit de fédéra-

tions de groupes locaux;

3) Les organisations qui sont rattachées à des flottilles spécialisées et qui participent souvent aux accords de cogestion avec le MPO.

On a pu constater que ces trois formes d'organisations étaient bien organisées, qu'elles disposaient de personnel professionnel et de revenus suffisants et qu'elles offraient un éventail d'activités et de services destinés aux membres.

Le tableau suivant indique les priorités de toutes les organisations jointes en ce qui concerne leur mandat et leurs activités :

Mandat / Priorité	Nombre d'organisations
Participation aux réunions et aux programmes de gestion des pêches	62
Gestion des pêches locales ou communautaires	54
Conservation des populations de poissons	46
Participation à l'élaboration de programmes de gestion des pêches (plans de gestion axés sur la conservation)	33
Participation à l'estimation des stocks	20
Défense de ses propres membres et de son secteur de flottille par rapport aux autres secteurs	18

Le mandat des organisations de pêcheurs est essentiellement axé sur la participation aux réunions de gestion des pêches et sur la gestion des pêches locales. Cela peut expliquer en partie l'existence d'organisations de petite taille et spécialisées, au service de flottilles ou de pêches locales en particulier et actives surtout lorsque surviennent des problèmes précis.

Les résultats de l'étude laissent entendre que de nombreuses organisations de pêcheurs n'ont pas, à l'heure actuelle, la structure, le leadership et les moyens organisationnels nécessaires pour participer à la cogestion des pêches ou prendre en mains les programmes de professionnalisation. Compte tenu du caractère très morcelé du secteur, il sera vraisemblablement difficile de mobiliser les organisations de pêcheurs dans certaines régions à moins d'investir beaucoup d'efforts dans le développement organisationnel.

CONCLUSIONS

LA SITUATION VUE DANS SON ENSEMBLE

Le titre du rapport, « Trouver nos repères », traduit l'idée d'être un peu dépassé par les événements et d'avoir besoin de s'arrêter pour déterminer exactement où l'on se trouve. Ce pourrait être une bonne façon de décrire la situation actuelle des pêcheurs partout au Canada.

Les années 90 ont été une période de crise et de bouleversements pour l'ensemble des pêches canadiennes. Des circonstances très difficiles ont poussé de nombreux pêcheurs à abandonner la pêche, tandis que ceux qui sont restés ont dû s'adapter à de nouvelles façons de gagner leur vie et à de nouveaux processus de gestion des pêches. Chacun s'est trouvé aux prises avec des règles de conservation plus rigoureuses, des coûts plus élevés pour les permis et les installations portuaires, des pêches autochtones en plein essor et des transformations dans le régime de l'assurance-emploi.

La principale constatation qui se dégage de l'étude est que, pendant que les pêcheurs avançaient à travers toute cette confusion et tous ces bouleversements, un enjeu plus fondamental pour l'industrie se dessinait discrètement, un enjeu qui menace de transformer à jamais l'industrie de la pêche telle que nous la connaissons. Cette menace est la conséquence de deux changements graduels qui, jusqu'à tout dernièrement, n'avaient pas reçu beaucoup d'attention.

En premier lieu, il y a ce phénomène de « bulle démographique », c'est-à-dire le passage dans l'industrie et vers la retraite de la génération de pêcheurs nés dans les années 40 et 50. Ce groupe possède aujourd'hui la majorité des permis et bateaux de pêche. À leur départ, ils cherchent des moyens de financer leur retraite. Certains veulent transmettre leur entreprise à leur fils ou à leur fille, ou faire en sorte à tout le moins qu'elle reste dans la communauté, tandis que d'autres ressentent le besoin de la vendre au plus offrant. Tous s'inquiè-

tent du coup solide que va leur porter l'impôt sur les gains en capital à la vente de leurs biens de pêche.

En second lieu, on note l'augmentation du prix des permis de pêche en général et de celui des quotas dans les pêches régies par des QI. Dans l'Analyse de la situation, on a démontré à partir des données limitées actuellement disponibles que les coûts d'établissement dans l'industrie de la pêche ont considérablement augmenté au cours des dix dernières années.

Les jeunes qui ont travaillé dans l'industrie dans l'espoir de prendre la relève de pêcheurs-propriétaires à leur retraite découvrent aujourd'hui qu'un obstacle important se dresse devant eux. Soit ils empruntent l'énorme somme d'argent nécessaire pour acheter une entreprise, soit la chance les abandonne. Ceux qui ne peuvent investir les sommes nécessaires risquent de se laisser gagner par le découragement et la frustration. Bon nombre d'entre eux vont quitter l'industrie à la recherche de possibilités d'emploi plus intéressantes, emportant avec eux le bagage de connaissances et de compétences dont l'industrie a besoin pour bâtir son avenir. Ceux qui parviennent à acquérir une entreprise risquent de se rendre compte qu'au jeu de la finance ils partent perdants car leur dette les maintient constamment dans le rouge.

UN DÉFI À RELEVER

L'enjeu est le suivant : à moins de trouver des moyens de transférer les biens de la génération qui se retire à celle qui entre sans cribler cette dernière de dettes, la pêche actuellement pratiquée par les pêcheurs-propriétaires indépendants va rapidement perdre du terrain, voire s'éteindre, dans la plupart

des régions. Que ce soit par l'acquisition directe de permis de pêche ou par des accords en cachette, les sociétés de transformation ou d'autres investisseurs vont faire main basse sur les permis et quotas. Si les pêcheurs-propriétaires n'ont plus d'emprise sur les permis et les quotas, les communautés côtières vont à leur tour devenir de plus en plus vulnérables.

La situation est très différente sur la côte Ouest, où il n'y a pas de protection pour les pêcheurs-propriétaires et où le cumul et la location de permis de pêche sont plutôt courants. Cette façon d'aborder la délivrance des permis permet la concentration des biens de pêche aux mains des investisseurs pour qui, selon certains, la conservation et la viabilité sont moins des préoccupations que pour les pêcheurs qui dépendent de la pêche comme moyen de subsistance à long terme.

UN PLAN D'ACTION

L'Analyse de la situation constitue la première étape d'un vaste projet de recherche qui apportera beaucoup plus de détails sur l'étendue et la nature du problème dans les différentes régions. On sondera aussi les pêcheurs sur ce qu'ils pensent qui devrait être fait à ce sujet et sur les solutions qu'ils sont prêts à appuyer.

À court terme, cependant, les pêcheurs et leurs organisations pourraient considérer certaines options de base pour relever le défi qui est aujourd'hui lancé à leur industrie.

1) Raffermir les politiques du propriétaire-exploitant et de la séparation de la flottille

Sur la côte de l'Atlantique, les politiques actuelles sur le propriétaire-exploitant et la séparation de la flottille sont officiellement en vigueur, mais les accords conclus dans le secret ont tôt fait de les affaiblir. Dans le cadre de la Révision de la politique des pêches de l'Atlantique (RPPA), les pêcheurs et leurs organisations ont déjà fait fortement pression sur le MPO pour qu'il maintienne ces politiques et élimine les échappatoires. Il faudra maintenir la pression et bien la canaliser lorsque le MPO amorcera ses travaux sur des éléments stratégiques précis à la deuxième phase de la RPPA.

2) Recherche et planification stratégique

Le Conseil canadien des pêcheurs professionnels mènera son vaste projet de recherche national à terme d'ici deux ans. Les différents groupes locaux de l'industrie pourraient faire leur propre évaluation du nombre de pêcheurs qui prévoient quitter la pêche dans les prochaines années, du prix qu'ils s'attendent à obtenir de la vente de leurs biens ainsi que des conséquences les plus probables pour la génération de pêcheurs suivante. À partir de cette analyse locale, les groupes pourraient entreprendre leur propre planification stratégique pour tenter d'influer sur le profil et l'orientation futurs de l'industrie de la pêche dans leur secteur.

3) Étude d'autres modèles pour réussir le transfert intergénérationnel

Dans la section sur les modèles de gestion des pêches en usage dans d'autres pays, on a fait mention de formules innovatrices adoptées en Alaska et aux îles Shetland pour protéger les pêcheurs-propriétaires. Existe-t-il d'autres moyens de financer la retraite des pêcheurs tout en s'assurant que les flottilles ou les communautés de pêche conserveront leur droit de regard sur les permis et les quotas et que ces biens pourront ensuite être offerts aux nouveaux participants à prix abordable? Les groupes de pêcheurs locaux pourraient amorcer une réflexion à ce sujet et en discuter avec les pêcheurs sur place et les dirigeants des communautés.

4) Poursuite du travail sur la professionnalisation

Quelles que soient les difficultés et les menaces qui planent à court terme, il est extrêmement important que les organisations de pêcheurs poursuivent le long travail d'élaboration des programmes de professionnalisation amorcé pour unifier et renforcer le secteur des pêcheurs-propriétaires indépendants. Une plus grande participation aux programmes de formation conçus par des pêcheurs expressément pour les pêcheurs permettra aux nouveaux participants et aux pêcheurs déjà établis de parfaire leurs connaissances et compétences pour gérer leurs affaires, prendre de bonnes décisions concernant l'avenir et travailler plus efficacement ensemble par l'intermédiaire de leurs organisations. Les nouveaux régimes d'accréditation fondés sur les normes

définies par les pêcheurs feront des gens de la pêche des professionnels fiers et confiants, aux connaissances et compétences spécialisées.

Les pêcheurs sont les meilleurs voire peut-être les seuls vrais gardiens des ressources halieutiques et du milieu marin. Ils ont besoin de la reconnaissance et du respect de la population canadienne pour le rôle crucial qu'ils jouent dans la gestion et la protection des écosystèmes marins ainsi que dans le maintien de la viabilité économique et sociale des vastes régions côtières du Canada. La professionnalisation contribuera à faire reconnaître davantage les pêcheurs et leur participation à l'économie, aux communautés côtières et à la gestion sensée des pêches et du milieu marin.

CHANGER DE CAP

On entendait dernièrement une éminente spécialiste de la politique des ressources naturelles se dire stupéfaite du fait que les pêcheurs-propriétaires ont survécu au Canada et qu'il n'y a pas eu de rationalisation et d'intégration de l'industrie qui n'auraient laissé qu'un petit nombre de grandes sociétés, comme cela s'est produit dans les secteurs agricole et forestier. La seule explication qu'elle a pu trouver est que les politiques du propriétaire-exploitant et de la séparation de la flottille, conjuguées à la force organisationnelle et à l'efficacité politique de l'industrie de la pêche dans ses régions d'attache, ont été jusqu'ici suffisantes pour faire obstacle aux fortes pressions économiques.

Dans le contexte actuel, la protection des pêcheurs-propriétaires indépendants pourrait bien nécessiter la même détermination et la même efficacité, mais à l'échelle nationale cette fois.

Le présent rapport et les travaux de recherche qui se poursuivent au Conseil et dans les organisations membres aideront, espérons-le, les pêcheurs de partout au Canada à prendre du recul et à regarder dans son ensemble la situation de l'industrie de la pêche. Il est à espérer, cependant, que les groupes de l'industrie n'attendront pas les rapports des travaux de recherche à venir pour se lancer dans leur propre planification stratégique. Les changements décrits dans l'Analyse de la situation sont déjà amorcés et les groupes de l'industrie doivent se mobiliser maintenant pour examiner leur propre situation, définir leurs propres buts et objectifs stratégiques ainsi que prendre des mesures concrètes en vue de l'atteinte de ces objectifs.

Le Conseil canadien des pêcheurs professionnels a la ferme intention de voir à la survie des pêcheurs-propriétaires indépendants au Canada. L'atteinte de cet objectif passera par les programmes de professionnalisation, un dialogue efficace et vigoureux avec le gouvernement et un soutien aux organisations de pêcheurs à l'échelle locale et régionale. Nous invitons toutes les organisations de pêcheurs et tous les groupes des communautés côtières à se rallier au Conseil dans cette démarche d'une importance vitale.

© Conseil canadien des pêcheurs professionnels, 2002
102, rue Bank, bureau 202, Ottawa (Ontario)
K1P 5N4, CANADA
Téléphone : (613) 235-3474 Télécopieur : (613) 231-4313
Courriel : fish@ccpfh-ccpp.org Site Internet : www.ccpfh-ccpp.org

Recherche :
PRAXIS Research & Consulting Inc., Halifax, N.-É.
GSGislason & Associates Ltd., Vancouver, C.-B.

Coordinateur du projet :
Marc Allain, SJMA Consultants

Rédacteur du rapport synthèse :
Rick Williams, PRAXIS Research & Consulting Ltd.

Traductrice :
Ann Samson

Graphisme et mise en page :
Redgull Incorporated, Antigonish, Nouvelle-Écosse

Photos :
© Dominic Morissette et Catherine Pappas, 2000

Imprimé au Canada

BAY OF FUNDY
INSHORE FISHERMEN'S
ASSOCIATION

GULF NOVA SCOTIA FLEET
PLANNING BOARD

LAKE MANITOBA
COMMERCIAL FISHERMEN'S
ASSOCIATION

Le Conseil canadien des pêcheurs professionnels
102, rue Bank, bureau 202, Ottawa (Ontario)
K1P 5N4, CANADA
Téléphone : (613) 235-3474 Télécopieur : (613) 231-4313
Courriel : fish@ccpfh-ccpp.org
Site Internet : www.ccpfh-ccpp.org

Le *Rapport sommaire de l'Analyse de la situation de l'industrie de la pêche au Canada*
est produit par le Conseil canadien des pêcheurs professionnels
avec l'aide financière de Développement des ressources humaines Canada.

On peut se procurer des exemplaires supplémentaires du *Rapport sommaire*
ainsi que la version complète de l'Analyse sur CD-ROM à l'adresse ci-dessus.